



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 14 juin 2011

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BAUER le 14 juin à 9h30 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Étaient présents :

Mme Marie-Louise FORT

M. Charles GAUTIER

M. Philippe GOUJON

M. Jean-Claude PEYRONNET

M. Frédéric DEBOVE

M. Éric CHALUMEAU

M. Claude TARLET

M. Gérard ROLLAND

M. Vincent LE BEGUEC, représentant M. Frédéric PECHENARD

Le Général Gilles MIRAMON, représentant le Général d'armée Jacques MIGNAUX, accompagné du Lieutenant-Colonel Jude VINOT

M. Cyril LACOMBE, représentant Mme Maryvonne CAILLIBOTTE

Mme Annie KENSEY, représentant M. Henri MASSE

M. Luc-Henry CHOQUET, représentant M. Jean-Louis DAUMAS

M. Hervé MATHEVET, représentant M. Jérôme FOURNEL

M. Benjamin CAMUS, représentant M. REBEILLE-BORGELLA

M. Michel BLANCHE, représentant M. Michel QUERE

Mme Corinne CHEVALIER, représentant M. Hervé MASUREL

M. Michel DUEE, représentant M. Stefan LOLLIVIER

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 14 juin 2011

Le Président accueille les participants.

La modification du décret relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est en cours afin d'intégrer lisiblement et textuellement dans les missions de l'ONDRP l'étude des violences faites aux femmes.

Le président a rencontré le secrétaire général du ministère de la Justice, notamment au sujet des personnels à affecter à l'ONDRP, de l'engagement d'études communes et de l'harmonisation des calendriers de publication. Il lui a également fait connaître la candidature indirecte d'un magistrat à l'ONDRP.

Le rapport annuel de l'Autorité de la Statistiques Publiques a été publié. Après que l'ONDRP ait été auditionnée par cette dernière, il faudrait réfléchir, avec l'INSEE, à la possibilité de doter l'ONDRP d'un statut de **service statistique interministériel**.

Dans une publication de mars 2010, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) et le Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) indiquent que la **comparaison des résultats** de l'enquête «Victimation et sentiment d'insécurité en Ile-de-France» et des statistiques de police, malgré des différences de niveau, donnent des résultats assez cohérents en tendance. Cela rejoint les analyses de l'ONDRP.

Les **recrutements** de personnels prévus sont les suivants :

- Remplacement du poste d'officier de police le 1^{er} septembre 2011.
- Prise de fonction de deux chargés d'études «réponses pénales» l'un au 1^{er} juillet 2011, l'autre au 1^{er} août.
- Prise de fonction d'un troisième attaché de l'INSEE au 1^{er} septembre 2011.

Le Président présente le **sommaire du rapport annuel**. Le dossier sur la cybercriminalité en constitue l'essentielle nouveauté. **Le COR valide ce sommaire.**

Présentation de l'indice pondéré d'activité d'élucidation (Cyril Rizk)

Cette nouvelle approche de l'élucidation a déjà fait l'objet d'échanges avec la police et la gendarmerie nationales. Il s'agit de sortir d'une trop grande simplification de l'activité

d'élucidation. Ce travail est réalisé à partir des outils existants aujourd'hui c'est-à-dire l'état 4001.

La réflexion part des disparités d'élucidation constatées entre les départements.

La méthodologie, expliquée dans le diaporama joint, utilise un nombre pondéré de mis en cause, un indice brut et un indice pondéré d'activité d'élucidation/mis en cause, qui tient compte du nombre d'agents participant à l'élucidation. Le périmètre des effectifs à prendre en compte est en cours de définition avec les directions générales de la police et de la gendarmerie.

M. CHALUMEAU souligne que l'élucidation est aussi un service rendu à la victime et qu'il faut donc tenir compte du temps passé avec elle. M. RIZK répond que cela est fait à travers le nombre de victimes accueillies notamment.

Un des effets de l'indice est d'augmenter l'élucidation dans les départements où sont constatées le plus d'atteintes aux biens, atteintes dont le traitement demande souvent beaucoup de temps aux services.

Du fait de leurs différences, tous les départements ne devraient pas être comparés entre eux. M. LACOMBE précise à ce propos que le ministère de la Justice a créé des groupes homogènes de juridictions lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons.

Le Président souligne que la création de cet indice n'a pas pour but de classer les départements. On recherche seulement à redéfinir l'élucidation pour tenir compte de la nature du contentieux traité dans chaque département et de la difficulté plus ou moins importante de résolution des infractions. Par ailleurs, l'utilisation de l'état 4001 ne permet pas hélas de tenir compte des horaires, ce qui serait possible avec la main courante.

Le conseil d'orientation valide ces recherches. La méthodologie fera l'objet d'une publication, et un test de terrain sera effectué pour deux départements, la Seine-et-Marne et la Haute-Vienne, ainsi que, si possible et à la demande de Mme FORT, pour l'Yonne.

Le Président a été saisi par le Premier ministre d'une étude sur les multi mis en cause, pour la fin de l'année, à mener en coopération avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Le conseil d'orientation valide le lancement de cette étude.

L'ONDRP a participé à une réunion du groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques criminelles les 9 et 10 juin derniers. Les

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 14 juin 2011

modalités de l'enquête de victimation européenne ont été définitivement arrêtées. Ce texte doit désormais être soumis au Conseil et au parlement pour être validé. En conséquence, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne devra être prévenue que l'INSEE et l'ONDRP représentant la France dans ce groupe de travail sont en accord avec le texte soumis à ces instances. Par ailleurs, il a été décidé que le chiffre unique de la délinquance ne sera plus utilisé dans les publications d'Eurostat ou de la commission européenne.

M. DUÉE invite les membres qui le souhaitent à la réunion de la Commission Services publics et Services aux publics le 15 juin au Conseil national de l'information statistique.

Pour rappel :

- Les études en cours
- **Focus 6** : éléments de mesure de la contrefaçon
- **Repères 15** : suites des actes de violences physiques et sexuels au sein du ménage

- **Grand Angle** : les signalements sur main courante enregistrés par la DSPAP en 2010
- **Grand Angle** : les mis en cause en 2010 (zoom sur les mis en cause pour ILE)
- **Grand Angle** : les profils des mis en cause en 2010
- **Repères** : opinion des personnes de 14 ans et plus sur la présence de la PN/GN
- Participation de l'ONDRP au comité du supportérisme
- Participation de l'ONDRP au comité de suivi de déploiement de LRPPN
- Participation de l'ONDRP au groupe de travail sur la contrefaçon de médicaments
- Intervention de l'ONDRP au séminaire de formation de la session nationale INHESJ
- Intervention de l'ONDRP au colloque sur la prévention des violences organisé par la PP
- Réception d'une délégation tunisienne
- Réception d'une délégation espagnole du GESI

La prochaine séance du COR se tiendra le 4 octobre à 9 heures.

Le Rapport Annuel 2011 sera présenté à la presse le 22 novembre à 10 heures.